Crise de légitimité au Mali

« La santé de la démocratie peut se mesurer aux taux de participation aux élections et à la vie politique en général. Traditionnellement, des taux de participation élevés sont considérés comme des indicateurs d'une démocratie forte. » (Gazibo & Jenson 2004 : 140).

Mohamed Lamine Diakité
Assistant et Doctorant
Science politique
Université de Bamako, Mali
Chercheur junior CEDA-Mali

En nous référant aux propos de ces deux auteurs, il nous apparaît que les taux de participation aux compétitions électorales représentent un élément substantiel dans toute démocratie qu'elle soit libérale ou non. Cette remarque est admise à bien des égards à l'échelle locale, nationale ainsi qu'internationale dans un contexte marqué par la mondialisation. Ainsi que l'écrit le professeur Alain-Serge Mescheria Koff :

> Le vote a pour objet de montrer publiquement que la population apporte son soutien au chef de l'État et le rôle de l'administration est de faire en sorte que le vote soit massif.

On pourrait le définir comme l'instrument de désignation des dirigeants (Kokoroko 2009 : 1). Max Weber insiste :

> Il est le seul moyen reconnu universellement qui permet de conquérir et d'exercer le pouvoir. En effet, ce dernier procure la légitimité, c'est-à-dire la chance de trouver des personnes prêtes à obéir à un ordre. (Vincent 2009 : 75-82)

D'où une reconnaissance accordée à celui qui exerce le pouvoir. Ce qui signifie « que la légitimité du pouvoir constitue un préalable à la gouvernance démocratique » (Olukoshi 2021). Dans tous les régimes politiques, *a fortiori* la démocratie en tant que champ d'action, le comportement de l'acteur politique et celui de l'acteur social déterminent le type de relation sociale qui existe entre eux. Or cette relation doit être de confiance en vue d'une démocratie participative. À cet égard, le comportement devient condition de la qualité de confiance politique entre l'acteur social et politique.

S'il était avéré que la démocratie ne soit plus vécue selon l'idéal politique souhaité aux conférences nationales, la confiance politique serait alors une orientation évaluative fondamentale, fondée sur les attentes normatives des citoyens et un reflet du degré de satisfaction concernant les institutions et acteurs politiques. La confiance contractuelle dans le champ politique traduit l'attente face aux acteurs politiques et institutionnels qui vont exercer leurs fonctions en représentant les intérêts de l'électorat, et en laissant de côté tout intérêt à connotation personnelle.

La confiance politique « recouvrée » dans les années 1990 est alors en pleine déchéance ou en crise. Or « la démocratie exige que le gouvernement croie en la vertu, et que les citoyens ajoutent foi à la vertu de leurs représentants », écrit Montesquieu dans *L'esprit des Lois* (III, 3). Une crise de confiance est induite par le comportement des acteurs. À cet effet, le revers semble être la régression démocratique qui atteint les États africains (Miscoiu *et al*. 2015).

Partant de ces différentes observations, le sujet suscite aujourd'hui sur tous les toits des États africains un débat universel, pour mieux appréhender lequel, en termes de méthodologie, seront les supports, ouvrages et articles scientifiques. Notre approche sera explicative, d'autant que ce débat sur le vote et la crise de légitimité cristallise toutes les passions. Ne convient-il pas par conséquent, dans un souci d'élucidation, de soulever les interrogations suivantes, à savoir : Qu'est-ce qui serait à la base de la crise de légitimité ? Pourquoi l'engouement pour le vote s'amenuise-t-il au fil du temps au Mali ? C'est effectivement à ces questions que nous tenterons d'apporter des réponses.

En effet, la crise de la légitimité dans bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest n'est plus une chose à escamoter. Cela n'est pas une création *ex nihilo*, c'est-à-dire le fruit du hasard, surtout au Mali où le constat de la prolifération des partis politiques laisse entendre que ceux-ci sont créés le plus souvent pour l'appât du gain et des postes administratifs.

> Cette fragmentation du système de partis en son sein et de certains partis majeurs a provoqué l'instabilité et la transhumance politique qui gagne du terrain au fil du temps, écrit Bakary Camara (2012 : 51).

La multiplication des formations politiques à une allure inquiétante est perçue par des citoyens comme une trahison politique, qui serait aujourd'hui à l'origine de la confiance défaillante dans les partis politiques et le Parlement. Mohamed Traoré et Sékou Mamadou Diaby (2011 : 43) ont pu dire ainsi :

> Une panoplie de personnes soutient que celle-ci est une crise de civisme, de militantisme, voire de défiance à l'égard des partis politiques et des hommes politiques.

Par ailleurs, la faillite économique et la misère que nos régimes ont connues et continuent de connaître ont accentué la crise de confiance entre acteurs politiques et sociaux. Si nous nous fions aux résultats du PNUD, la société malienne connaît manifestement une paupérisation croissante depuis l'avènement de la démocratie.

Le pluralisme politique a favorisé l'appauvrissement d'une grande partie de la population –paysanne surtout (Camara 2012 : 56). C'est dans ce même ordre d'idée, que certains pensent que c'est une simple crise de croissance démocratique. Dans la continuité de Bakary Camara, un ancien ministre au Mali, Aminata Dramane Traoré (2002 : 28) a pu dire que l'alternance politique aura servi à légitimer et à consolider les mécanismes de prédation et de paupérisation du peuple malien.

Le constat fait sur la pratique démocratique au Mali depuis les premières élections montre clairement que nous avons assisté le plus souvent à des mascarades électorales. Lesquelles seraient à l'origine de la méfiance à l'égard des acteurs des commissions électorales depuis 1997 et jusqu'à nos jours. La confiance dans les commissions électorales est diversement appréciée des citoyens. La méfiance dans la crédibilité de ces commissions électorales reste statistiquement significative, 39 pour cent au Mali. En fait, les commissions en charge des élections, désignées sous l'appellation de commissions électorales indépendantes (CENA ou CENI), sont en règle générale des institutions de façade dans la plupart des États africains. *De facto*, ces institutions sont parfois influencées par l'exécutif, même s'il ne participe pas à la nomination de leurs membres. Or à l'origine, la mise en place d'institutions électorales indépendantes des gouvernements apparaît comme une réponse appropriée à la méfiance manifestée à l'égard des administrations électorales formatées dans la culture du système de parti unique de fait ou de droit des régimes militaires d'exception. En plus de cela, nous avons constaté des promesses non tenues par les leaders politiques une fois arrivés au pouvoir. Cet élément pousse les électeurs à se méfier des politiques, ce qui entache de plus en plus leur crédibilité.

C'est dans cette optique que Victor Topanou affirme qu'au Benin :

> La CENA a été créée pour pallier le manque de confiance que les acteurs politiques ont manifesté à l'égard du ministère de l'Intérieur lors des premières élections organisées dans l'ère du renouveau démocratique. Ils avaient alors estimé que le ministère était trop coloré politiquement pour être impartial et objectif. Mais au lieu de travailler à le rendre crédible, ils ont préféré créer un organe administratif indépendant qui institutionnalise la méfiance. (Topanou 2012:69).

Cependant, en l'état actuel de l'évolution des systèmes politiques africains, les structures électorales indépendantes demeurent, à nos yeux, indispensables dans le dispositif démocratique, dès lors qu'elles suscitent la confiance des peuples et contribuent à la pacification des compétitions électorales. (Topanou 2012 : 71).

L'élection des dirigeants politiques à leur propre succession souffre d'une légitimité électorale au Mali. Par exemple, lors de leur deuxième mandat, les présidents Alpha Oumar Konaré et Ibrahim Boubacar Keita ont tous souffert de problèmes de légitimité chroniques. Cela peut être dû à la faible participation de la population au processus de vote. Le vote est souvent effectué par des militants des partis politiques et non par l'ensemble de la population, compte tenu du retrait irrégulier de celle-ci. Par conséquent, on assiste à un règne du bétail électoral qui consiste à une mobilité de l'électeur sans base politique ce que D. van Reybrouck appelle «le règne de l'électeur flottant». (Van Reybrouck 2014:19)

La réalité sociopolitique est que la confiance électorale est quasi inexistante entre les acteurs des institutions politiques d'une part, les acteurs politiques et le peuple d'autre part. Si la confiance est la base de la légitimité, la confiance dans le politique traverse une crise profonde ; les hommes politiques ont souvent une image dégradée, on a l'impression qu'ils n'ont pour approche en politique que celle de :

« se sauver sans la République », tombant ainsi sous le coup de la théorie de l'autosatisfaction. C'est pourquoi la politique elle-même inspire plus d'une fois le sourire, au mieux, le mépris au pire, et entre les deux le désintérêt. Nous avons l'impression que l'absentéisme est un courant politique principal d'aujourd'hui ; les citoyens maliens ont un désamour envers les hommes politiques qui sont sur la scène politique depuis les années 1990, après la chute du régime dictatorial. Le Parlement, les partis politiques ont atteint un bas niveau du fait de leur prise de position abusive dans le cadre de la conservation de la position politique. L'effritement de la capacité d'action renforce de plus en plus la crise de légitimité, car les politiques n'ont pas les moyens adéquats pour réaliser leurs actions aux moments opportuns.

Bon nombre d'observateurs nationaux et internationaux de la scène politique malienne sont unanimes sur la faillite des partis politiques. Cela est dû certainement aussi à l'absence de programme de partis dans lequel le citoyen ne se reconnaît pas et qui ne prennent pas en compte ses aspirations. La seule chose qui vaille pour les formations politiques, c'est la conquête du pouvoir par tous les moyens. Ce qui a pu certainement influer sur la sincérité du droit de vote. Le vote est tout simplement basé dans une certaine mesure sur des affinités. C'est-à-dire que le vote est affectif. Cela ressort des réalités économiques, sociopolitiques et culturelles de l'État. Cela relève de la construction politique de l'État. L'État au Mali est plus relationnel que fonctionnel, donc les sensibilités politiques, économiques, culturelles et sociales sont basées sur des affinités et non sur des règles auxquelles l'État est adossé. Par ailleurs, le sens de l'opposition reste à désirer, elle est considérée souvent comme l'ennemie du pouvoir et non l'adversaire du pouvoir. Cette situation joue sur le vote parce que l'électeur est toujours flottant entre les partis politiques.

Certains citoyens soutiennent que l'opposition ne joue pas pleinement son rôle et aussi que les partis et candidats ne portent pas de vrais projets de société alternatifs (Traoré & Diaby 2011).

Au Mali, lors des élections, qu'elles soient générales, législatives ou communales, la sincérité du droit de vote est, la plupart du temps, violée. Celle-ci repose sur trois choses à savoir : la sincérité des opérations de vote, la sincérité du dépouillement, et celle des résultats.

Lors des opérations, il y a des anomalies, dans la mesure où ce qui est énoncé théoriquement n'entre pas dans la pratique. Lors du vote, il est recommandé de respecter, de ne pas aller à l'encontre d'un certain nombre de prescriptions. Ces différentes recommandations sont formulées afin que le vote puisse se dérouler dans de bonnes conditions, pour qu'il se passe dans un bon climat. Et lorsque cela est fait, c'est la démocratie qui est corroborée. En pratique, ce n'est pas le cas. À titre d'exemple, il arrive que lorsqu'un votant demande qu'on lui explique comment l'on vote, celui qui lui explique profite de l'ignorance de ce dernier pour lui indiquer le candidat qu'il soutient. Après avoir rempli son devoir, l'une de ses obligations, en échangeant avec l'un de ses proches, il comprendra qu'il a été dupé par celui qui était censé l'éclairer. Dans la mesure où bon nombre des Maliens et maliennes sont dans cette situation, la réticence quant à la participation aux compétitions électorales prochaines pourrait bien devenir une réalité.

En ce qui concerne le deuxième point, il arrive le plus souvent que l'on assiste à des difficultés de dépouillement des bulletins de vote compte tenu des distances entre les chefs-lieux de cercle et de région dans certaines parties du Mali. Celles-ci interviennent juste après la fermeture des bureaux de vote dans la soirée. L'insécurité et la rébellion au centre et au nord du Mali n'ont pas permis un dépouillement fiable aux yeux des acteurs politiques lors des dernières élections présidentielles et législatives. Ce dernier point a été l'une des contestations politiques du régime déchu d'Ibrahim Boubacar Keita.

Quant à la question de la sincérité des résultats de vote, il arrive que le dépouillement auquel on assiste ne reflète pas le chiffre issu des urnes, après la proclamation du résultat. Autrement dit, il arrive qu'on dise que telle personne a eu par exemple vingt voix au départ, et à la fin, elle se retrouve avec cent voix. Tout cela diminue le taux de participation lors des élections au Mali ; d'où l'abstention des citoyens aux élections. À titre d'illustration, nous pouvons citer les contestations récentes à la suite des élections législatives dernières ; des résultats issus des législatives de 2020 qui ont occasionné une crispation dans la capitale Bamako et à travers le pays.

La démocratie est une notion qui rime avec la prise en compte des choix des personnes habilitées à voter lors des échéances électorales. Au Mali, cet aspect semble rencontrer des écueils. Cela s'explique par le fait qu'il y a une certaine mentalité chez nos politiques qui se traduit par « on ne

peut organiser les élections et les perdre». Ainsi, le pouvoir en place fait tout pour se maintenir le plus longtemps que possible. Il ne veut pas accepter qu'on puisse dire qu'il a été battu dans certaines zones. Cela dans l'optique de contrecarrer ses potentiels concurrents.

On comprend par-là, lorsqu'un système ignore les choix des électeurs, que cela motivera peu les citoyens à aller voter. Qu'il vote ou pas, cela n'aura point d'effet : sachant cela, il ou elle préfère ne pas se rendre au lieu de vote. Ce constat est toujours manifeste au Mali.

Toujours dans notre analyse, on peut mettre en carafe l'aspect ressources. Les ressources sont ce dont les individus disposent pour prendre part ou participer aux élections. On peut à ce niveau retenir entre autres le savoir, la santé, le sexe, le temps. En ce qui concerne le cas malien, nous allons nous attarder sur deux points essentiels, à savoir l'aspect savoir et l'aspect temps. Ce sont ces points qui attirent le plus notre attention.

En effet, en ce qui concerne le savoir, la remarque est que le taux d'alphabétisation n'a pas encore atteint un niveau considérable. Du fait qu'une grande partie de la population n'est pas instruite, elle ne prend pas part aux votes. Cela vient du fait qu'elle ne connaît pas l'importance de celui-ci ; d'où son désintérêt.

Quant à l'aspect temps, le constat est que lors des échéances électorales, le peuple ne vote pas comme il le faut. Bien vrai que le vote ait lieu pendant des dimanches, le peuple met le vote dans une posture accessoire et préfère vaquer à certaines occupations qu'il considère comme prioritaires. Ainsi, le traitement de ces affaires occupe une tellement grande partie qu'ils n'arriveront pas à voter à temps. Cela influe directement sur le taux de participation.

Nonobstant ce qu'on a mis en avant ci-dessus, il est aussi important de mettre en exergue l'aspect désintérêt des jeunes. Le constat est qu'au Mali, cette chapelle ne s'inscrit pas sur les différentes listes électorales comme les autres, et que même si elle s'inscrit, elle ne se rend pas dans les bureaux de vote pour faire son choix. Un autre des facteurs du faible taux de participation aux élections, hormis tous ceux qui ont été explicités plus haut, c'est bien évidemment la question de l'insécurité. Au demeurant, nous avons tous constaté d'une manière ou d'une autre que, lors des élections récentes, c'est-à-dire ces dernières années, dans certains lieux, les opérations de votes n'ont pas pu avoir lieu. Cela est dû à l'insécurité qui se manifeste dans ces zones. Outre ce dernier facteur, il y a un autre constat qui pourrait nous amener à admettre que le manquement aux promesses de campagnes peut être aussi un facteur dégrevant les électeurs quant à leur participation aux compétitions électorales. La réalité est qu'à l'approche des élections, le candidat et l'électorat peuvent conclure un marché avant la tenue de celles-ci et, après avoir été élus, il arrive qu'ils ne respectent pas leur engagement de départ. Ainsi, l'électorat ayant subi cela une seule fois va rapidement refuser de voter en soutenant que la seule chose qui vaille pour ces derniers c'est d'accéder au pouvoir. Cela va nécessairement faire naître une abstention lors des échéances électorales futures.

Un autre aspect semble notoire en ce qui concerne le faible taux de participation, il s'agit des maladies. En effet, la crise sanitaire qui s'abat aussi bien sur le Mali que sur le monde de façon générale (la Covid-19) a pu avoir un impact sur les élections législatives qui ont eu lieu en mars 2020. Par peur d'être atteintes par cette maladie, un flot de personnes ont préféré rester à la maison. Ce qui justifierait en tout cas le grand nombre d'abstentions de la part des électeurs lors de cette dernière compétition électorale, avec comme principe «conséquentiel» un faible taux de participation.

Par ailleurs, l'armée malienne, pour parler sans ambages, n'arrive plus à exercer les trois fonctions énoncées par l'auteur français Benjamin Constant à savoir un premier rôle qui consiste à « repousser les étrangers », c'est-à-dire prendre soin des frontières sans relâche. Il faut que celle-ci soit vigilante au risque d'être déséquilibrée ; un second rôle qui consiste à « réprimer les délits privés commis dans l'intérieur » ; le troisième rôle et dernier consiste pour l'armée à « comprimer les troubles, les séditions » (*Œuvres politiques*, V, II).

D'une manière générale nous pouvons estimer que la crise de légitimité ne pourrait découler que du fait que l'intérêt personnel prime presque dans tous les secteurs. Ceux qui nous représentent feignent de mener une lutte au nom de tous, mais en réalité visent leurs intérêts. Ce qui nous renvoie à la théorie du choix rationnel. N'est-il pas temps pour le Mali de mettre fin à ces pratiques qui sapent la légitimité ? En effet, pour la résolution d'un problème local, il faut l'implication des acteurs locaux. Cependant, la plupart du temps, on va chercher les solutions ailleurs. Autrement dit, c'est le syndrome du réverbère qui est mis en avant. Il consiste à appliquer à des problèmes insuffisamment

analysés des solutions empruntées à des politiques qui paraissent avoir fait leurs preuves, le critère de choix tendant à une proximité thématique ou étant lié à un dispositif livré « clefs en main ».

Aussi, le centre (pouvoir) veut monopoliser tout sans impliquer la base, c'est-à-dire en laissant en carafe le principe de subsidiarité, un concept de gestion publique selon lequel la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de mieux l'exécuter (Traoré 2010).

Le Sahel, plus précisément le Mali, est un nouveau monde compte tenu de son boom démographique, de sa croissance économique informelle, avec sa migration incontrôlée ; donc la légitimité doit être administrée avec des techniques solides comme le vote populaire par des élections consensuelles, de sorte que l'ensemble des populations adhère aux projets de développement des autorités.

Références

Camara, Bakary, 2012, Le processus démocratique et la performance économique au Mali depuis 1991.

Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson, 2004, *La politique comparée, Fondements, enjeux et approches théoriques*, Presses de l'Université de Montréal.

Kokoroko, Dodzi, 2009, « Les élections disputées : Réussites et échecs », *Pouvoirs*, n° 129.

Miscoiu, Sergiu Sedagban Hygin F. Kakai et Hetcheli, Folly L., 2015, *Recul démocratique et néo-présidentialisme en Afrique Centrale et Occidentale,* Institut EUROPEAN.

Olukoshi, Adebayo, 2021, communication « Gouverner la société civile en Afrique » présentée lors de la session 2020-2021 de l'Institut virtuel sur la Gouvernance démocratique du CODESRIA sur *la gouvernance de la société civile africaine dans un contexte de rétrécissement* (10 août).

Toponou, Victor Prudent, 2012, *Boni YAYI ou le Grand malentendu : Le quatrième Président du renouveau démocratique béninois*, Paris, L'Harmattan.

Traoré, Aminata Dramane, 2002, *Le viol de l'imaginaire*, Actes Sud Fayard.

Traoré, Kadari, 2010, *L'État africain face aux enjeux du renouveau : Changer ou être changé !* Forum multi-acteur 2010 : https://base.afrique-gouvernance.net

Traoré, Mohamed et Sékou Mamadou Diaby, 2011, *Les élections au Mali, Pourquoi le taux de participation est toujours si bas ?* Friedrich-Ebert-Stiftung, Mali.

Van Reybrouck, David, 2014, *Contre les élections*, traduit par Isabelle Rosselin et Philippe Noble, Arles, Actes Sud.

Vincent, Guy, 2009, « Les types sociologiques d'éducation selon Max Weber », *Revue française de pédagogie*.